

## L'élu était logé gratuitement

B.J. | Publié le 22.05.2012, 07h39

Au cœur de la polémique attisée par les deux anciens cadres de la mairie de Saint-Pierre, une maison dont a hérité la commune. Son ancien propriétaire voulait qu'elle serve « pour des fins exclusivement sociales ». Or, depuis plus d'un an, l'habitation, d'une valeur locative de 1100 € par mois, est occupée gratuitement par un conseiller de la majorité. Et cet élu n'est autre que le fils de la collaboratrice de cabinet, qui fait office de directrice générale des services.

« Je tombe des nues. La plupart d'entre nous n'étaient pas au courant », assure un membre de la majorité, sous couvert d'anonymat. Le maire, lui, a une explication. La maison n'a pas été attribuée à l'élu mais à sa compagne, qui fait des demandes de **logement** depuis 2009. « Parce qu'elle est dans le besoin? » ironisent les deux dénonciateurs, qui rappellent que cette personne, tout comme l'élu, travaille. Ils sont tous deux employés par le SAN de Sénart, dans l'Essonne.

Mais pourquoi aucun loyer n'était-il versé? Réponse du maire : parce que le couple s'était engagé à des travaux d'agrandissement. Ils ont aménagé des combles. « Ces travaux ont eu pour effet d'augmenter la valeur locative du bien et ainsi, à long terme, cette opération est positive pour la commune », calcule Pierre de Rus. Le maire évoque un « accord verbal » qui aurait dû se traduire par un document. S'il n'y a pas eu de bail, poursuit l'édile, la faute en revient au responsable des affaires juridiques, l'un des deux dénonciateurs, qui n'a pas fait son travail.

Depuis ce fameux courrier, un bail a été signé le 18 avril avec effet rétroactif sur un an. Le document mentionne d'ailleurs les fameux travaux et une exonération de dix mois de loyer.